

Royaume du Maroc
Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité
Secrétariat d'Etat Chargé de la Formation Professionnelle

Allocution de Monsieur Saïd OULBACHA,
Secrétaire d'Etat chargé de la Formation Professionnelle
lors de l'ouverture des travaux du séminaire sur les
évaluations d'impact des programmes de formation
Casablanca, 20-21-22/1/2004



Mardi 20 janvier 2004

Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année et à souhaiter la bienvenue aux participants à ce séminaire et en particulier à la délégation tunisienne et aux experts de la Banque Mondiale et de la Fondation Européenne pour la Formation, auxquels je souhaite un séjour utile et agréable au Maroc.

Je voudrais ensuite remercier la Banque Mondiale pour les efforts qu'elle n'a cessé de déployer pour la mise à niveau de notre système de formation. Je la remercie spécialement pour avoir bien voulu répondre favorablement à notre demande d'organiser et d'encadrer ce séminaire, dont le thème, d'une grande importance, porte sur les méthodes d'évaluation d'impact des programmes et projets de formation.

Mesdames et Messieurs,

Des efforts considérables ont été consentis par le Royaume du Maroc ces dernières années dans l'objectif d'intégrer le pays dans la nouvelle dynamique de compétitivité, dictée par la mondialisation, le démantèlement des barrières douanières, la création des zones de libre échange avec les USA et l'U.E et l'accord d'association avec l'Union européenne .

Dans ce cadre, grâce aux orientations éclairées de **Sa Majesté le Roi** Mohammed VI que Dieu l'assiste, les Pouvoirs Publics ont adopté une stratégie globale et intégrée qui consacre l'initiative privée comme principal vecteur du développement et qui repose sur la valorisation des ressources humaines, considérées, à juste titre, comme la véritable richesse du pays et le principal moteur de sa croissance.

La réforme engagée en 1999/2000 par le Gouvernement, dans le cadre de la Charte Nationale d'Education et de Formation et le plan quinquennal 2000-2004, consacre le rôle de la formation professionnelle en tant que levier pour la satisfaction des besoins en compétences des entreprises d'une part, et pour l'amélioration de l'employabilité des travailleurs et la promotion de l'emploi des

jeunes d'autre part.

Mesdames et Messieurs,

Le plan de développement et d'optimisation de l'appareil de formation mis en place pour répondre aux défis auxquels notre économie est confrontée, permettra de mettre sur le marché du travail durant le quinquennat 2003-2007 plus de 400.000 lauréats . Il touche les secteurs du tourisme, du textile/habillement et des nouvelles technologies de l'information qui offrent un fort potentiel d'emplois et pour lesquels des accords-cadres ont été conclus entre le Gouvernement et les organisations professionnelles en sus des programmes sectoriels.

Pour accompagner ce développement quantitatif, un chantier de grande envergure a été engagé et vise la ré-ingénierie du système de la formation professionnelle selon « l'approche par compétences » .

Les efforts seront également poursuivis pour le développement de la formation alternée et de la formation par apprentissage qui consacrent le milieu du travail comme espace privilégié pour l'acquisition des compétences et favorisent l'insertion des jeunes.

La mise à niveau de la formation professionnelle privée, autre axe important du plan d'action, se poursuivra à travers, notamment, l'opération de qualification des filières de formation, ainsi que l'accréditation des établissements privés leur permettant de délivrer des diplômes reconnus par l'Etat.

Mesdames et Messieurs,

S'agissant de la mise à niveau des compétences des salariés, le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation Professionnelle a mis en place en 1996, de concert avec les partenaires sociaux, deux mécanismes complémentaires, les groupements interprofessionnels d'aide au conseil « GIAC » et le système des contrats spéciaux de formation « CSF », qui visent à encourager les entreprises à intégrer

la formation en cours d'emploi en tant que vecteur stratégique de leur plan de développement.

Afin d'assurer la pérennité financière de ces deux mécanismes, le décret adopté en 2002, réserve au titre de la même année, une fraction de 20% du produit de la Taxe de la Formation Professionnelle au financement des actions de formation en cours d'emploi. Cette fraction atteindra 30% à l'horizon 2007 soit environ 300 millions de DHS soit l'équivalent de 35 millions dollars au taux actuel.

Dans le même cadre, un projet de décret vient d'être élaboré dans l'objectif d'encourager les entreprises et les salariés à participer aux programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

Le Département a par ailleurs élaboré et finalisé, de concert avec les partenaires sociaux, un projet de loi instituant et organisant la formation en cours d'emploi (FCE), actuellement dans les circuits d'approbation.

Ce projet de loi, qui consacre la gestion tripartite actuelle de la formation en cours d'emploi « FCE », institue la responsabilité des employeurs à assurer la FCE et le devoir des salariés à suivre cette formation, instaure le droit des salariés à la formation et institue le principe de la validation des acquis professionnels des salariés pour valoriser les compétences professionnelles acquises dans l'entreprise.

L'objectif visé dans ce cadre est de faire bénéficier annuellement, des actions de formation en cours d'emploi à 25% des salariés déclarés à la CNSS à l'horizon 2007, contre 15% actuellement.

Mesdames et Messieurs,

Certes s'il est facile de faire le bilan des réalisations physiques des projets, l'évaluation de leur impact réel sur les populations cibles est très complexe et peu développée.

S'agissant de ressources humaines, il est unanimement admis que les compétences acquises lors d'une formation professionnelle entraînent une

augmentation de la productivité des bénéficiaires et une valeur ajoutée aux entreprises.

Néanmoins, l'évaluation précise de l'impact des projets de formation par une information juste, pertinente, produite dans les délais avec des coûts raisonnables, est primordiale pour juger de l'efficacité et de l'efficience des dépenses effectuées et pour permettre aux décideurs de se prononcer sur l'amélioration à apporter à la conception des projets et de formuler de manière appropriée les programmes futurs.

La difficulté pour l'évaluation de l'impact est accentuée lorsqu'il s'agit d'établir une relation objective entre une activité de formation qui ne peut être détachée de son environnement et une activité de production qui est quantifiable et matérielle par nature.

Lors de l'instruction, en 1996, du troisième projet formation professionnelle financé par la BIRD, il a été retenu de réaliser une étude pour évaluer l'impact des réformes introduites au niveau de la formation continue sur la productivité de salariés et la compétitivité des entreprises. Les indicateurs retenus pour établir cette évaluation relevaient de cinq domaines : la production, l'emploi, la rémunération, la formation et la technologie.

L'étude a été effectivement lancée et confiée à un consultant qui a réalisé un travail intéressant de défrichage mais elle n'a pu être menée à terme en raison notamment de la complexité du sujet et du manque d'expertise au niveau national et international dans ce domaine.

Nous avons cependant tenu à asseoir un dispositif de mesure de l'impact de nos programmes pour améliorer et recentrer régulièrement notre stratégie. Ainsi, avec l'appui de la Fondation Européenne pour la Formation, nous avons relancé le projet avec une conception s'appuyant sur une expertise maghrébine et européenne. Un projet de méthodologie est d'ores et déjà élaboré et l'enquête est programmée pour cette année.

Nous sommes donc tout à fait satisfaits de la tenue de ce séminaire qui rassemble les experts, les représentants des entreprises et des salariés, les cabinets conseils et les départements et organismes concernés par le sujet et qui nous permettra, j'en suis sûr, de mieux cerner les objectifs, les instruments et les méthodes d'analyse développées dans ce genre d'études et de participer à orienter dans la bonne direction, le chantier de construction d'un dispositif de mesure de l'impact des programmes de développement de la formation continue. Le séminaire est également intéressant par sa dimension générale touchant les programmes de formation et d'éducation initiale et continue.

Je saisis cette occasion pour réitérer mes remerciements à tous les pays amis qui apportent leur appui technique et financier pour le développement du secteur de la formation professionnelle et particulièrement le Canada, la France, l'Allemagne, la Belgique..., les bailleurs de fonds et les organisations internationales qui participent au financement et à l'accompagnement des projets dans ce domaine.

Je souhaite plein succès aux travaux du séminaire et je vous remercie pour votre attention.

WB15740

P:\!UNITS\MNSHD\SETAREH\TRANSFER\SOCPROTE\WBSPSP\Said Oulbacha.doc

February 2, 2004 11:54 AM